LA VALLÉE DU THOUET
NATURELLEMENT

LETTRE N°4 NOVEMBRE 2018

# LETTRE D'INFORMATION NATURA 2000

# « Bassin du Thouet amont »

## DES ANIMATIONS GRAND PUBLIC SUR LE SITE NATURA 2000

2 manifestations ont eu lieu dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 !
Une sortie, animée par le CPIE Gâtine Poitevine, s'est déroulée le 11 juillet à la Barlière sur la commune de Secondigny. **Cette sortie avait pour thème le bocage et sa faune.** Cela fût également l'occasion de lancer l'inventaire participatif sur la Rosalie des Alpes (voir page 3).
C'est Monsieur Christophe BELLIN, maraîcher bio et signataire de la Charte Natura 2000 qui nous a accueilli sur ses parcelles (encore merci à lui !).

**Une animation a également eu lieu le 15 août sur le site des sources du Thouet.**
Le Syndicat mixte de la vallée du Thouet et l'association Rencontre Beugnonaise ont organisé une fête de la nature sur le site des Sources du Thouet au Beugnon.
La manifestation proposait une balade improvisée avec la troupe de théâtre d'improvisation Aline et Cie le long des observatoires d'architecture de Vanessa Jousseaume ainsi qu'une sortie naturaliste sous la houlette de Michel Bonnessée, bénévole à Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE). 120 participants environ ont sillonné le site lors de cette après-midi.
Sur place, le public a pu découvrir l'exposition sur le bocage réalisée par DSNE, le projet de restauration écologique du site ainsi que la documentation sur la vallée du Thouet.
L'après-midi s'est terminée par un pot composé de produits locaux et concocté par nos amis de l'association Rencontre Beugnonaise avec la participation financière de la communauté de communes Val de Gâtine.

## UN SUIVI DES POPULATIONS D'AGRION DE MERCURE A ÉTÉ RÉALISÉ

Dans le cadre des missions de suivi biologique du site et de mise à jour du DOCOB, un inventaire de la population d'Agrion de Mercure a été réalisé cette année.
Les populations d'Agrion de Mercure se sont maintenues sur 7 stations historiques connues et l'inventaire a permis la découverte de 6 nouvelles stations. L'inventaire a également mis en évidence la disparition de l'Agrion sur une station historique. L'espèce est bien installée sur le site Natura 2000, avec une présence avérée sur 40% des sites, favorables à l'espèce, prospectés.

## MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DU DOCOB

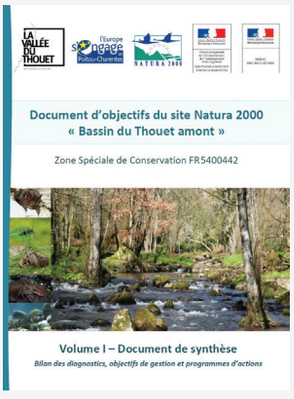


La cartographie des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » présente dans le DOCOB, contient des données qui aujourd'hui commencent à dater.

En effet, pour une meilleure appréhension de leur conservation et de la gestion de leurs habitats, des données récentes sont nécessaires. C'est pourquoi avec l'appui de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), de la fédération de pêche des Deux-Sèvres, de Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) et de volontaires locaux, des données plus récentes ont pu être récoltées et les cartes de répartition de la majorité des espèces du site mises à jour.

# LES HAIES DU BOCAGE : L'INTERÊT ET LA GESTION DES HAIES !

**Une haie est un ensemble linéaire, qui peut être composée de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres. Elle est un élément principal du maillage bocager.**
**Dans le bocage, le réseau de haies constitue un élément structurant et historique du paysage Gâtinais. Outre l'aspect paysager, les haies revêtent également des intérêts économiques, environnementaux et sociaux.**

## DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES :

La haie remplit de nombreuses fonctions agronomiques et est indissociable des activités agricoles. En contribuant à la qualité des sols par la prévention de l'érosion et en accueillant des insectes polinisateurs mais aussi des auxiliaires insectivores (pouvant réguler la population d'insectes nuisibles). Des études très sérieuses montrent que dans un environnement de haies, le rendement des cultures est supérieur de 5 à 15 %.

## DES INTÉRÊTS ENVIRONNEMENTAUX :

Les fonctions environnementales des haies sont nombreuses :
• La régulation du climat (vent, humidité, etc.)
• L'infiltration et l'épuration des eaux grâce à ses racines
• Abri et nourriture pour toutes sortes d'animaux ainsi que pour le bétail au pré

## DES INTÉRÊTS SOCIAUX :

L'identité du territoire et la diversité des paysages doivent beaucoup aux haies et aux arbres champêtres. Ils contribuent à l'intérêt des activités de loisirs de plein air.

**Les préconisations pour la bonne gestion des haies sont les suivantes :**
• Conserver une largeur minimum de la haie après taille (à 1 m du sol) de 1 m ; l'emprise totale de la haie est au minimum de 3 m, haie et bandes en herbe comprises
• Utiliser un matériel de type lamier ou barre sécateur pour la santé des arbres et la durabilité des haies
• Maintenir au moins 2 arbres morts pour 100 m de haies, lorsqu'ils ne présentent pas un danger pour les riverains,
• Privilégier un entretien pluriannuel des haies pour favoriser la floraison et la fructification de certaines espèces.

**Les interventions doivent avoir lieu entre le 1er septembre et le 31 mars.**

# À SAVOIR

*L'arrachage de haies en site Natura 2000 est soumis à une autorisation préalable auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT), accompagnée d'une évaluation d'incidences.*

*Pour tout projet, n'hésitez pas à prendre contact avec l'animateur Natura 2000 !*

# A LA RECHERCHE DE LA ROSALIE DES ALPES !

**Dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des espèces du site Natura 2000, un inventaire participatif sur la Rosalie des Alpes a été lancé.**

La Rosalie des Alpes est un Coléoptère de grande taille (2 à 4 cm de l'avant de la tête au bout des ailes) dont les antennes, annelées de noir et de gris-bleu, sont aussi longues que le corps, voire plus longues chez les mâles. Son corps est gris-bleu, avec 6 grandes taches noires sur les élytres.

Les milieux favorables à l'espèce, dans le bocage, sont les arbres creux et les arbres têtards le long des haies ou encore sur les tas de bois coupés. La métamorphose de la larve a lieu en été. Les adultes, actifs le jour, sortent entre fin juin et fin août suivant les années. La période est brève et c'est le seul moment où vous pourrez l'observer.

Cet inventaire a porté ses fruits et les retours d'observations de l'espèce, à l'échelle du site Natura 2000 ou à l'échelle départementale, ont été nombreux (environ 60 contributions).

Le principe est simple, si vous observez cette espèce, une petite photo et vous nous envoyez un mail avec le lieu et la date ! Le lancement réussi de cet inventaire nous motive à poursuivre nos efforts et nous vous invitons déjà tous à nous faire remonter vos observations dès l'été prochain ! (Coordonnées en page 4)

Localisation Rosalie des Alpes (2009 - 2018)

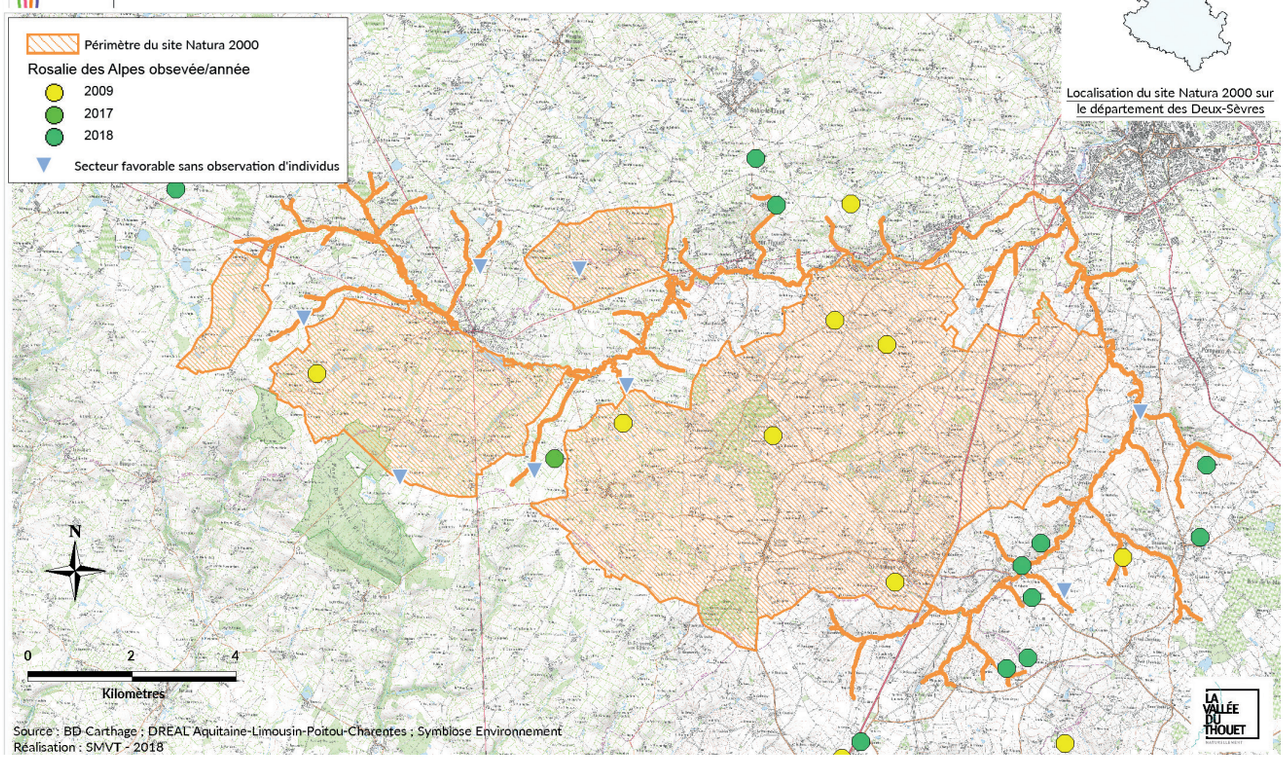

Localisation du site Natura 2000 sur le département des Deux-Sèvres

# LA CHARTE NATURA 2000

## DE NOUVEAUX SIGNATAIRES S'ENGAGENT !

Cette année a vu la signature de 3 nouvelles chartes Natura 2000 !
En effet Monsieur Christophe BELLIN ainsi que les familles FERJOUX et COUTURIER se sont engagés dans cette démarche pour un total de 17,45 ha supplémentaires inscrit.

4 signataires se sont également réengagés pour une durée de 5 ans, il s'agit de la SCEA La Fontaine, la SARL Vergers des Vieilles touches, la SARL Vergers des chaumes et Monsieur Maurice COIRAULT, pour un total de 6,39 ha réengagés et de 2,35 ha nouvellement engagés.

Pour rappel, la Charte participe à la préservation du site en incitant à poursuivre ou à développer des pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

**La Charte contient des recommandations et engagements de portée générale, et d'autres spécifiques à certains milieux ou activités :**
• les recommandations, non soumises à contrôle, encouragent des pratiques favorables aux enjeux de conservation,
• les engagements, contrôlables, sont favorables au maintien d'un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Si le signataire ne respecte pas déjà ces « bonnes pratiques », il peut les mettre en place : ces engagements n'entraînent généralement pas de surcoût de gestion pour les adhérents.

**Tout titulaire de droits réels ou personnels** portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Ainsi, le signataire peut être le propriétaire, mais aussi le locataire ou la personne titulaire d'une convention lui permettant d'utiliser la parcelle, à condition que le bail ou la convention couvre au moins la durée d'adhésion à la charte (5 ans). **Les utilisateurs d'espaces (association de pêche, association de randonnées...)** peuvent également adhérer à la charte sur des engagements de bonnes pratiques.

**Si vous êtes propriétaire ou gestionnaire de parcelles incluses dans le site et que vous souhaitez valoriser vos pratiques, vous pouvez prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000 pour évaluer les possibilités qui s'offrent à vous !**

*Un signataire de la charte Natura 2000 peut demander une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties !*


**CONTACTS :**

***Jocelyn ADAM*** *– Animateur Natura 2000*

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet 05.49.64.85.98 / 06.43.98.05.03
*natura2000@valleeduthouet.fr*


## POUR EN SAVOIR PLUS :

Si vous souhaitez nous faire part de vos observations, partager votre connaissance du site, en savoir plus sur la démarche et les outils Natura 2000, ou pour toute autre demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à consulter le site :

***http://bassinthouetamont.n2000.fr***

Vous pouvez également vous rendre sur les sites suivants :
■ Site internet de la DREAL Nouvelle Aquitaine : ***http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr***
■ Site internet du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : ***http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1***
■ Site internet des services de l'État en Deux-Sèvres : ***http://www.deux-sevres.gouv.fr***


Directeur de la Publication : Olivier CUBAUD – Rédaction : SMVT
Crédits photos : S. RICHIER, P. BAUDRY, DECORNULIER, L. DUVALLET, C. BELLIN, SANMARTIN, SMVT. Réalisation : Tabularasa.fr - Impression : TTI Services


## QUELQUES ESPÈCES DU SITE :

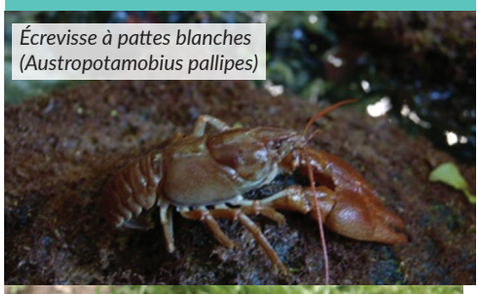
*Écrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)*

*Loutre d'Europe (Lutra lutra)*

*Chabot commun (Cottus gobio)*

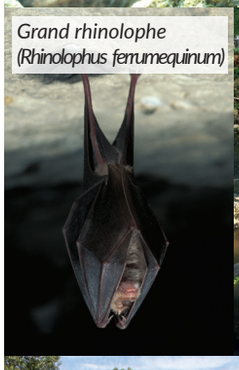
*Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)*

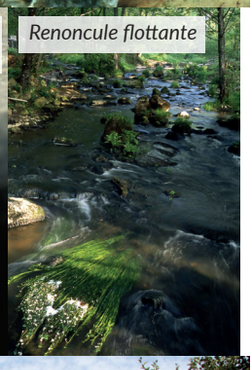
*Renoncule flottante*

*Diversité végétale des berges*


**Fonds européen agricole pour le développement rural :** l'Europe investit dans les zones rurales